

NOTE DE SYNTHÈSE

Veille financière mensuelle de la République Démocratique du Congo

Édition n° 2 · Période de référence : 1er-31 juillet 2026 · Publié le 7 août 2026

Conclusion : amélioration modeste, assortie d'une complication non résolue. La détente monétaire s'est poursuivie (taux BCC ramené à 12,5 %), le collectif budgétaire a été adopté, et l'admission de la CENAREF au Groupe Egmont renforce le dossier d'un retrait de la liste grise du GAFI en octobre. En contrepartie, les réserves internationales ont reculé de 548 millions USD sur juillet sans explication officielle, une interdiction d'exporter les concentrés de cuivre et de cobalt a accru le risque d'exécution de la politique minière, et la situation sécuritaire dans l'Est demeure inchangée.

Tableau de bord — indicateurs clés

Catégorie	Note	Évol.	Facteur principal
Croissance économique	7 / 10	►	La BCC projette 5,7 % pour 2026, à parité avec 2025 ; le FMI voit plus de 5,5 %. Le chiffre divergent de 4,8 % de Radio Okapi n'est pas retenu (voir Annexe C du rapport).
Inflation	7 / 10	▼	2,9 % en GA (T2) contre 2,2 % au T1 ; le cumul a atteint 4,8 % à fin juin. Le rythme hebdomadaire s'est détendu à 0,18 %, mais la tendance s'est inversée.
Stabilité budgétaire	7 / 10	▲	Collectif budgétaire adopté à 21,9 Mds USD (-7,4 %) ; recettes propres +6,9 % compensant un recul de 42 % des ressources extérieures.
Secteur bancaire	7 / 10	▲	CENAREF admise au Groupe Egmont (10 juil.) ; les 23 mesures du GAFI sont accomplies ; la mission sur site d'août est le dernier verrou avant octobre.
Climat des affaires	7 / 10	▲	L'ARE a instruit 45 projets énergétiques pour 2,30 Mds USD ; les obligations du Trésor en dollars ont été souscrites à 134,8 % et 121,7 %.
Secteur minier	6 / 10	▼	Interdiction d'exporter les concentrés (arrêté du 29 juin, rendu public le 6 août) s'ajoutant au régime de quotas ; production de cobalt de Glencore -39 % en GA.
Risque politique	4 / 10	►	Aucune amélioration. Les processus de Washington et de Doha restent au point mort ; offensive du M23 signalée mi-juillet ; l'épidémie d'Ebola se poursuit.
Stabilité monétaire	8 / 10	▲	Le franc s'est apprécié de 1,95 % sur le trimestre à ≈ 2 250 CDF/USD — contrepartie d'un prélèvement de 548 M USD sur les réserves en juillet.
Confiance des entreprises	6 / 10	►	Aucun indice officiel. Signaux mixtes : forte demande de titres et portefeuille énergétique contre griefs des miniers sur les quotas et la nouvelle interdiction.
Perspective économique globale	6,8 / 10	▲	Les fondamentaux se sont améliorés dans l'ensemble ; l'exécution de la politique minière et l'adéquation des réserves restent les contraintes à surveiller.

Les notes sont des jugements d'analyste (1-10, 10 = le plus favorable) ; les flèches indiquent l'évolution par rapport à l'édition du 8 juillet 2026 (référence).

Indicateurs clés en un coup d'œil

Croissance du PIB	Inflation (GA)	CDF / USD	Taux directeur	Réserves	Cuivre (LME)
5,7 %	2,9 %	≈ 2 250	12,5 %	7,72 Md USD	14 370 \$/t
proj. 2026 ►	T2 2026 ▼	+1,95 % t/t ▲	-100 pb, 17 juil. ▲	-548 M USD, juil. ▼	6 août ; > budget ▲

Le mois à venir — points de vigilance

- Déroulement de la mission sur site du GAFI et tout signal publié — déterminant de la décision d'octobre.
- Données hebdomadaires des réserves de la BCC — poursuite ou non du prélèvement de juillet en août, et publication éventuelle d'une explication officielle.
- Statut de la dérogation de Kamoakakula au titre de l'arrêté sur les concentrés, et réaction éventuelle de la Chambre des Mines.
- Relevés hebdomadaires d'inflation de l'INS — un dépassement durable de 0,20 % mettrait fin au cycle d'assouplissement.
- Progression du Cadre de partenariat-pays de la Banque mondiale de la consultation vers l'engagement.

Les 5 principales évolutions du mois

1. La BCC abaisse son taux directeur de 100 pb à 12,5 % et prolonge le cycle d'assouplissement [Élevée]

17 juillet 2026 • Banque Centrale du Congo ; Radio Okapi ; Zoom Eco

Le Comité de politique monétaire, présidé par le Gouverneur André Wameso, a ramené le taux directeur de 13,5 % à 12,5 % et la facilité de prêt marginal de 17,5 % à 16,5 %. Il a introduit une nouvelle maturité de 252 jours pour les Bons BCC afin de stériliser plus durablement la liquidité bancaire excédentaire, et a maintenu inchangé le coefficient de réserve obligatoire. Le Gouverneur a invité les services publics et les entreprises à épargner et à régler leurs transactions en francs congolais.

Analyse : Il s'agit de la troisième baisse de 2026, portant l'assouplissement cumulé depuis octobre 2025 à 1 250 points de base. Le Comité gère explicitement un corridor de taux réel : avec une inflation projetée proche de 3 %, un taux nominal de 12,5 % laisse encore une marge réelle positive substantielle, de sorte que la baisse relève de la normalisation plutôt que de la relance. La maturité allongée des Bons compte davantage que le titre : elle donne à la BCC un instrument pour drainer la liquidité sans la renvoyer vers le marché des changes, mécanisme par lequel l'assouplissement monétaire s'est historiquement transmis à la dépréciation du franc. Reste à vérifier si le crédit au secteur privé réagit effectivement ; trois baisses ont pour l'heure produit davantage de gestion de liquidité que de croissance du crédit.

2. Le Parlement adopte le collectif budgétaire 2026 à 21,9 milliards USD, en repli de 7,4 % [Élevée]

Début-mi-juillet 2026 • Sénat ; Zoom Eco ; Reporter.cd ; Une.cd

Le collectif budgétaire, présenté par le Vice-Premier ministre au Budget Adolphe Muzito, a été déclaré recevable par le Sénat le 7 juillet et a achevé son parcours au cours du mois. Il équilibre recettes et dépenses à 50 295 milliards CDF (21,9 milliards USD au taux de 2 290 CDF/USD) contre 54 336 milliards CDF initialement (22 milliards USD à 2 467 CDF/USD). Les ressources extérieures reculent de 42 % ; les recettes propres progressent de 6,9 %, les recettes courantes étant révisées à la hausse de 14,4 à 15,2 milliards USD. Le texte intègre une première tranche d'eurobond de 650 millions USD et 308 millions USD d'émissions supplémentaires de bons du Trésor.

Analyse : La contraction affichée masque ce qui s'est réellement produit : il s'agit d'un changement de composition, non d'un budget d'austérité. Les recettes intérieures progressent en valeur absolue comme en part relative, et l'écart est comblé par des instruments de marché plutôt que par des flux concessionnels. C'est à la fois un gain réel de souveraineté budgétaire et une augmentation réelle du risque de refinancement. L'hypothèse de change révisée à 2 290 CDF/USD est désormais proche du marché, ce qui supprime un coussin de valorisation qui flattait les rapports d'exécution antérieurs. La question déterminante pour le second semestre est de savoir si la hausse de 6,9 % des recettes propres résistera à une correction des cours des métaux.

3. Un arrêté interministériel interdit l'exportation des concentrés de cuivre et de cobalt [Élevée]

Arrêté daté du 29 juin 2026 ; rendu public le 6 août 2026 • Reuters ; Ivanhoe Mines ; StoneX ; Sowetan

Un arrêté signé par les ministres des Mines, du Commerce extérieur et de l'Économie nationale interdit l'exportation des concentrés de cuivre et de cobalt, les dérogations relevant de la seule appréciation du ministre des Mines pour les opérateurs dont les procédés ou les circonstances techniques et économiques les justifient. Le motif invoqué est d'orienter les opérateurs vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Ivanhoe Mines a répondu qu'une interdiction d'exporter les concentrés existe et est appliquée depuis près d'une décennie, assortie de dérogations successives pour Kamoa-Kakula, dont le concentré est désormais dirigé vers sa fonderie sur site ou vers la Lualaba Copper Smelter à Kolwezi.

Analyse : Deux lectures circulent et chacune comporte sa part de vérité. La mesure n'est pas un droit nouveau — la RDC a imposé des interdictions comparables en 2013, 2019 et 2023 — mais le retrait du cadre général de dérogation constitue un véritable changement de posture. L'exposition se concentre sur un seul actif : Kamoa-Kakula représentait environ 64 % de la production congolaise de concentrés en 2025, tandis que Tenke Fungurume, Kisanfu, Sicominex, Kamoto, Metalkol et Deziwa expédient principalement des cathodes raffinées. Au premier trimestre 2026, le pays a exporté 696 725 t de cathodes contre 53 926 t de concentrés : le volume exposé à court terme est donc faible. La mise en service de la fonderie de 500 000 t/an de Kamoa désamorce largement la question d'ici la fin de l'année. Le signal reste toutefois ce que les investisseurs valoriseront : les dérogations ministérielles discrétionnaires constituent une prime de risque de gouvernance, et le nationalisme des ressources est désormais l'orientation établie de la politique minière congolaise.

4. La CENAREF admise au Groupe Egmont [Élevée]

10 juillet 2026 • Ministère des Finances ; Ouragan.cd ; L'Entrevue

L'assemblée générale du Groupe Egmont, réunie à Bakou du 5 au 10 juillet, a approuvé l'adhésion de la Cellule nationale des renseignements financiers. Cette adhésion ouvre à la CENAREF l'échange direct de renseignement financier avec des cellules homologues de plus de 170 juridictions, facilitant l'identification des bénéficiaires effectifs, des comptes dissimulés, des sociétés-écrans et des avoirs offshore.

Analyse : C'est l'élément positif le moins valorisé du dossier congolais. L'adhésion à Egmont constitue un signal préalable déterminant pour les évaluateurs du GAFI attendus en août et renforce substantiellement le dossier d'un retrait en octobre. Le canal concret est celui de la banque correspondante : l'inscription sur la liste grise renchérit et raréfie la compensation en dollars pour les banques congolaises, et la sortie de liste réduirait directement cette friction. Pour un système où le financement du commerce constitue la contrainte déterminante de la croissance du secteur privé, cela vaut davantage que la plupart des annonces d'investissement.

5. Les réserves internationales cèdent 548 millions USD sur juillet pour revenir à 7,72 milliards USD [Élevée]

2-23 juillet 2026 • BCC, notes de conjoncture ; Zoom Eco ; Reporter.cd ; ACP

Les réserves ont culminé à 8 267,8 millions USD le 2 juillet, avant de revenir à 8 040,8 millions USD le 9 juillet (-227,1 M), 7 780,8 millions USD le 16 juillet (-260,0 M) et 7 719,8 millions USD le 23 juillet (-61,0 M). La couverture des importations est passée de 3,07 à 2,97 mois, mettant fin à une séquence au-dessus du seuil symbolique de 8 milliards USD. La BCC n'a publié aucune explication officielle de ce prélèvement.

Analyse : Il s'agit de l'évolution la moins commentée du mois et de celui qui complique le plus un récit par ailleurs favorable. Les réserves s'établissaient à 8 184,6 millions USD à fin juin après une reconstitution trimestrielle de 477,3 millions USD ; un tiers de cette reconstitution a été restitué en trois semaines. Le mécanisme le plus probable est celui de ventes de devises destinées à défendre le franc — hypothèse cohérente avec l'appréciation simultanée de la monnaie et avec la volonté affichée de la BCC de réduire la volatilité. Si tel est le cas, la stabilité du change en juillet a été achetée plutôt qu'acquise, et le coût en est visible. L'absence d'explication officielle constitue en soi une lacune de transparence qu'il convient de signaler. Une couverture des importations inférieure à trois mois ne constitue pas un seuil de crise, mais elle supprime la marge de sécurité qui faisait paraître le cycle d'assouplissement sans coût.